



La lettre trimestrielle

du Conseil départemental de Seine-et-Marne
de l'Ordre des Médecins

2ème trimestre 2022



Chères Consœurs, Chers Confrères,
Le Conseil départemental de Seine-et-Marne
de l'Ordre des Médecins vous propose une
lettre trimestrielle destinée à partager avec
vous les derniers éléments marquants
l'actualité.

L'Ukraine

La situation dramatique que rencontre l'Ukraine est toujours au cœur des préoccupations et à l'origine de bien des colères. De surcroît, l'impuissance face à ces combats et la peur d'une guerre à nos frontières ne nous a laissé aucun repos après deux ans d'une pandémie qui a occasionné d'autres douleurs et des sacrifices. Les patients vont mal et nos réserves n'ont pas eu le temps de se reconstruire.

Il nous faut pourtant continuer à soulager leurs maux et continuer de prendre en charge leurs besoins et je sais que pour cela, chacun d'entre vous reste à la hauteur de sa vocation malgré les difficultés quotidiennes.

La Covid

Il est évident que la fin de l'intérêt médiatique quant au Covid ne signifie pas la fin de la pandémie et nous ne devons pas baisser notre vigilance vis à vis des gestes barrières dont le port du masque qui, dans le cadre de nos activités de soins, restent pour le moment une nécessité qu'il faudra probablement conserver pour un temps, voire adopter à chaque période épidémique, tant ils ont fait preuve d'efficacité.

Le piratage des cartes e-CPS

Par ailleurs, dans ce contexte perturbé, le Conseil National de l'Ordre des Médecins a été alerté d'une recrudescence de tentatives de piratages des cartes e-CPS par des usurpateurs espérant accéder à un service numérique en santé (par exemple Vaccin Covid, SI-DEP, etc.) à des fins malveillantes, ces pratiques prenant la forme de notifications sur le téléphone mobile des professionnels de santé en demandant l'accès à leur e-CPS. Nous ne pouvons que vous conseiller aujourd'hui de devenir encore plus attentifs sur les opérations réalisées depuis votre compte e-CPS et notamment en cas de demande d'authentification du portail e-CPS sur votre téléphone mobile, afin qu'en cas de doute, vous refusiez l'accès ou ignoriez la demande qui expire au bout d'une minute.

Renouvellement de la convention d'astreintes pour l'établissement des certificats de décès

Bonne nouvelle ! La convention tripartite (Ordre des médecins-ARS-CPAM) négociée par l'Ordre et spécifique à notre département pour la mise en place d'astreintes réservées à la rédaction des certificats de décès, les week-ends et jours fériés, a été renouvelée. Actifs ou retraités, venez nombreux rejoindre les Confrères qui depuis un an se rendent déjà disponibles pour cet ultime acte que nous devons à chaque patient

et sa famille.
Faire une astreinte par an, c'est déjà beaucoup !
N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

La signature du protocole départemental de prise en charge des violences faites aux femmes

La violence faite aux femmes est une cause nationale qui a donné lieu en juillet 2020 à la modification de l'article 226-14 du Code Pénal qui permet désormais aux professionnels de santé de signaler au Procureur une personne majeure sous emprise et en danger imminent sans obtenir son consentement. Pour y faire suite, un protocole départemental de prise en charge des violences faites aux femmes a été signé au sein de notre Conseil le 16 mars 2022 avec les représentants des parquets de Melun et de Fontainebleau, des trois Centres Hospitaliers du Sud Seine-et- Marne et des deux associations suivantes : l'Association France Victimes 77 AVIMEJ et l'Association Paroles de femmes - Le Relais. Cette signature fait suite à celle de mai 2021 pour un protocole similaire avec les représentants du parquet de Meaux, du GHEF et de l'Association France Victimes 77 AVIMEJ et donnera lieu à un **atelier de formation le 1er juin 2022** réalisé en présentiel et par visioconférence pour tous les médecins de notre département.



Questions diverses

Dossier médical

Attention, seule la réquisition ayant pour objet la saisie du dossier médical d'un patient, qui suit une procédure définie, autorise la remise d'un dossier médical clairement identifié à un OPJ (officier de police judiciaire) agissant sous l'autorité du procureur ou du juge d'instruction selon un processus convenu avec la Chancellerie. Cette remise s'effectue systématiquement

Retraite

Je vous rappelle qu'il est important d'anticiper votre départ à la retraite, notamment pour donner à vos patients leur dossier médical. N'hésitez pas à nous contacter pour connaître l'ensemble de vos démarches.

L'Entraide

L'entraide ordinaire est confraternelle, anonyme et peut

en présence d'un représentant de l'Ordre des médecins afin que le secret médical soit protégé, le dossier médical devant être placé sous scellés fermés.

se demander en contactant le 01 64 52 15 45 ou 0800 288 038 (numéro vert national) mais également par courriel : entraide.77@ordre.medecin.fr

Le site du CDOM 77

Enfin, je vous engage à visiter notre site :

<https://conseil77.ordre.medecin.fr> que nous améliorons tous les jours afin que vous puissiez retrouver toutes ces informations.

En restant à votre disposition, je vous adresse à toutes et tous mes pensées les plus confraternelles.

Docteur Claire SIRET
*Présidente du Conseil départemental de Seine-et-Marne
De l'Ordre des Médecins*

**Conseil départemental de Seine-et-Marne de l'Ordre des médecins
ZA Bel Air- 4, impasse Claude Bernard - 77000 LA ROCHETTE
Tél 01.64.52.15.45
Merci de noter la nouvelle adresse de courriel : cd.77@ordre.medecin.fr**

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)